

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 9 AVRIL 2018

## Apprentissage et enseignement du latin et du grec

### DOUBLE LANGAGE, TRIPLE PEINE

**Sous un discours officiel lénifiant, la situation ne change pas au collège, s'aggrave dans le futur lycée « 2021 », et la création d'une « certification complémentaire » confie l'enseignement du latin et du grec ancien à des professeurs d'autres disciplines, sans formation.**

Le ministre, M. Blanquer, dès sa prise de fonction, affirmait en juillet dernier : « Lors de la réforme du collège menée par mes prédécesseurs, on a véhiculé un message contre-productif, selon lequel le latin serait désuet et élitiste. C'est totalement faux. **Le latin est au cœur de notre langue, donc structure notre mentalité. [...] Sur les cinq années à venir, je veux un retour du latin et du grec, adapté au XXI<sup>e</sup> siècle, qui crée du désir<sup>1</sup>.** »

Rappelons que la réforme du collège en 2015 menée par Mme Vallaud-Belkacem avait entraîné la disparition du latin et du grec ancien comme disciplines, transformés, dans le jargon admirable des technocrates du ministère, en « enseignement de complément aux enseignements pratiques interdisciplinaires, qui porte sur un enseignement de langues et cultures de l'Antiquité » avec un horaire en baisse de 30 à 50 % selon les niveaux, et dont l'existence était laissée à l'appréciation des établissements.

**Qu'en est-il du « retour du latin et du grec » annoncé par le nouveau ministre pour « les cinq années à venir » ?**

#### Paroles.

Certes, le ministre restitue leurs noms au latin et au grec ancien ; un **arrêté** en juin 2017<sup>2</sup>, puis une **circulaire** en janvier dernier<sup>3</sup>, redonnent explicitement aux langues anciennes leur statut d'**enseignements facultatifs au collège**, ainsi qu'un horaire défini nationalement. Mais en réalité, ces textes officiels n'apportent pas de changement car **aucun établissement n'est tenu de les appliquer** : l'horaire nécessaire ne figure pas dans les « grilles » des enseignements mais dépend des « marges » laissées à l'autonomie des collèges. Sa définition perverse, reprise du ministère précédent, permet de minorer cet horaire<sup>4</sup>. Les situations pour la rentrée 2018 restent donc analogues à celles de la rentrée 2017 sur l'ensemble du territoire, où les heures « retrouvées » relevaient déjà de la fiction<sup>5</sup>.

Cette même circulaire permet, **au lycée**, de suivre deux options différentes (langue vivante 3 ou section européenne ET latin ou grec), **mais le ministre lui-même a aussitôt dit le contraire en février**, dans le projet du « baccalauréat 2021<sup>6</sup> » : à partir de la Première, en 2019, **le lycéen n'aura plus droit qu'à une seule option facultative**, ce qui condamne l'enseignement du latin et du grec, mis en concurrence entre eux, ainsi qu'avec les arts, les LV3, l'EPS (pourtant déjà présente dans le tronc commun !).

**Le latin est au cœur de notre langue, donc structure notre mentalité ?**

#### Paroles encore...

Car contredites peu après. Une note de service du 19 mars<sup>7</sup> dernier instaure une « certification complémentaire<sup>8</sup> » dans le « secteur disciplinaire » des langues anciennes, **permettant aux professeurs d'autres disciplines**, « en particulier ceux des disciplines lettres modernes, histoire et géographie, philosophie et langues vivantes étrangères » **d'enseigner le latin et le grec - sans formation spécifique** disciplinaire, didactique ni pédagogique, sans concours, au seul titre de leurs souvenirs scolaires ou parfois d'une teinture universitaire de quelques semaines.

La création de cette certification constitue certes une tentative pour pallier les dramatiques difficultés actuelles de recrutement de professeurs de Lettres classiques. Mais bien loin de constituer une solution, il s'agit là d'une fuite en avant, intellectuellement insoutenable, car la formation des élèves doit être exigeante, et les intéresser : comment « créer du désir » quand on ne connaît pas les bases de la matière que l'on est censé faire aimer ? Ce remède intrinsèquement pervers tuera le malade : **lorsque les professeurs d'autres disciplines auront dans leur service les heures de langues anciennes**, le maintien des postes et des concours de Lettres classiques ne s'imposera plus, et pas davantage celui des filières universitaires correspondantes, qui ouvrent la voie non seulement à l'enseignement mais aussi à la recherche et à des collaborations scientifiques internationales (archéologie des langues, des monuments et des textes).

<sup>1</sup> *Vousnousils*, le 27/07/2017 <http://www.vousnousils.fr/2017/07/28/jean-michel-blanquer-un-retour-du-latin-et-du-grec-adapte-au-xxie-siecle-605975?utm>

<sup>2</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034952173&dateTexte=&categorieLien=id>

<sup>3</sup> B.O. n°4 du 25 janvier 2018, [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=125517](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=125517)

<sup>4</sup> « Les quotités horaires de cet enseignement s'inscrivent **dans la limite d'**une heure hebdomadaire en classe de cinquième et de trois heures hebdomadaires pour les classes de quatrième et de troisième. »

<sup>5</sup> Voir le communiqué de presse des associations littéraires du 30/01/2018, [https://www.sauv.net/CP\\_30janvier2018.pdf](https://www.sauv.net/CP_30janvier2018.pdf)

<sup>6</sup> [http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaurat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html#Le\\_dossier\\_de\\_presse\\_Baccalaurat\\_2021](http://www.education.gouv.fr/cid126438/baccalaurat-2021-un-tremplin-pour-la-reussite.html#Le_dossier_de_presse_Baccalaurat_2021) (p. 19).

<sup>7</sup> B.O. n°12 du 22 mars 2018, [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=127432](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=127432)

<sup>8</sup> La « certification complémentaire » a été instituée en 2003 pour les matières ne possédant pas de concours disciplinaire mais cependant enseignées, notamment en second cycle dans les options artistiques (cinéma et audiovisuel, histoire des arts, théâtre). Mais les langues anciennes ont leurs concours spécifiques, CAPES et Agrégations de *Lettres classiques* et de *Grammaire*.

## Comment organiser un vrai « retour du latin et du grec » ?

L'histoire récente de l'enseignement des langues anciennes montre qu'une volonté politique puissante est immédiatement productive. L'instauration du latin en 5e par François Bayrou en 1997, puis l'augmentation du coefficient du grec et du latin au baccalauréat par Jack Lang en 2004, ont d'emblée fait remonter les effectifs d'élèves latinistes et hellénistes.

Nos associations demandent donc instamment à M. Blanquer d'honorer ses paroles par les décisions adéquates, c'est-à-dire de rompre avec la brutalité des ministères précédents, qui ont opiniâtrement travaillé à diminuer les effectifs de latinistes et d'hellénistes, et de ne pas instaurer, avec la « certification complémentaire », une mesure plus radicale encore à l'encontre des langues anciennes que la raréfaction des sections de collège et de lycée : à terme, elle tarira les effectifs de professeurs de Lettres classiques formés et qualifiés, recrutés par concours, aptes à les enseigner, et, partant, entraînera la disparition du latin et du grec ancien dans le secondaire et le supérieur.

### Et en conséquence :

- **instaurer immédiatement dans le secondaire les horaires et les garanties indiscutables** permettant aux élèves de suivre un cursus optionnel complet en collège et en lycée, c'est-à-dire instaurer un **horaire garanti** par des heures « fléchées » pour les options de latin et de grec ; donner la possibilité de choisir **deux options**, pour leur permettre de suivre ET l'enseignement du latin ET celui du grec, ou bien de prendre une option langue ancienne ET une LV3 ou une section européenne ; **donner aux élèves des séries technologiques l'accès aux options latin et grec** (choix qui leur est fermé depuis la réforme Chatel de 2010), afin de les laisser poursuivre l'étude d'une langue ancienne au-delà de la Seconde.
- **reconstituer ainsi, simultanément, le vivier d'élèves indispensable** pour attirer les étudiants vers les concours de Lettres classiques : actuellement beaucoup s'en détournent, sachant que, recrutés pour enseigner français, latin et grec, ils n'enseigneront sans doute que le français, un peu de latin et rarement le grec, au vu des conditions de travail actuelles et des politiques dévastatrices qui affectent les effectifs.
- **reconsidérer sans délai les épreuves du CAPES de Lettres classiques**, dont l'écrit de latin-grec est difficilement réalisable dans le temps imparti.
- **annuler la note de service créant la « certification complémentaire »** : pour discerner et montrer aux élèves les empreintes du latin et du grec dans notre langue, nos structures mentales, nos savoirs et notre culture, il faut, comme actuellement, des professeurs de Lettres classiques, qualifiés en français, en latin et en grec, ayant bénéficié d'une formation linguistique et littéraire approfondie, et recrutés par les concours du CAPES et de l'agrégation. Il est invraisemblable, de plus, de créer une certification « option grec » alors qu'on ne donne pas aux professeurs de Lettres classiques la possibilité d'enseigner cette langue ancienne.
- **revenir sur le projet « Baccalauréat 2021 »**, pour permettre aux lycéens de profil littéraire de le renforcer, à hauteur des profils scientifique et économique préservés par la réforme,
  - par l'**instauration d'une spécialité de « Littérature en langue française et littératures étrangères »**, ouvrant sur l'étude de la littérature de l'Antiquité et de la littérature comparée,
  - et (à hauteur de la « spécialité » de mathématiques et des deux options de « mathématiques complémentaires » et « mathématiques expertes » créées par la réforme) l'**instauration d'une seconde spécialité littéraire de « Littérature et langues anciennes »**, permettant de préparer et de poursuivre des études linguistiques et littéraires spécifiques de Lettres classiques, nourrissant à la fois l'enseignement et la recherche.

APLettres (Association des Professeurs de Lettres) [www.aplettres.org](http://www.aplettres.org)

CNARELA (Coordination Nationale des Associations Régionales des Enseignants de Langues Anciennes) [www.cnarela.fr](http://www.cnarela.fr)

SLL (Sauver les Lettres) [www.sauv.net](http://www.sauv.net)

Contact presse : CNARELA, François Martin, 06 14 17 95 02 [francois.martin@club-internet.fr](mailto:francois.martin@club-internet.fr)